

NOTE DE DISCUSSION

LE DROIT À L'ENSEIGNEMENT 10 ANS APRÈS LE RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

AVRIL 2005



CENTRE POUR L'
ÉGALITÉ
DES CHANCES
ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME

Service de lutte
contre la pauvreté
la précarité et
l'exclusion sociale


POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

 Fondation
Roi Baudouin

.be

En collaboration avec les Communautés et Régions

DEBUT DU RAPPORT

Le principal constat posé par le Rapport Général sur la Pauvreté (RGP) sur l'enseignement a été rappelé à plusieurs reprises au cours des 10 dernières années. Son double point de départ reste parfaitement d'actualité.

« Si l'école connaît depuis près d'un siècle un profond processus de démocratisation qui a nourri les espoirs et ambitions de ceux qui vivent la pauvreté et de ceux qui portent le souci de la réussite de tous à l'école (1), celle-ci reste pourtant pour les pauvres un lieu où se confirment des trajectoires d'exclusion (2). »¹

(1) l'enseignement comme levier pour lutter contre la pauvreté

« L'avenir de mon enfant ? Il repose, en réalité, entre les mains de l'école ». Cette citation montre que les attentes des parents pauvres vis-à-vis de l'enseignement sont très élevées. La première recommandation du RGP appelle en outre à une meilleure collaboration entre l'école et les familles pauvres. Les parents issus des associations considèrent l'école comme un allié indispensable dans la lutte contre la pauvreté.

(2) l'enseignement comme système de perpétuation de la pauvreté

L'enseignement en Belgique, en tant que levier de la mobilité sociale – et plus largement comme moyen d'éviter une dualisation accrue de la société – a encore un long chemin à parcourir². Une étude internationale comparative récente (PISA 2003) confirme les résultats d'une étude parallèle effectuée trois années plus tôt (PISA 2000)³. Dans les deux⁴ parties du pays, on observe une relation significative entre l'origine socio-économique des élèves et leurs performances scolaires. Le statut professionnel et le niveau de formation des parents sont des indicateurs déterminants pour les résultats scolaires⁵.

* * *

La scolarité apparaît donc comme un moyen essentiel pour accéder à une meilleure position sociale, mais elle perpétue, dans le même temps, la reproduction de l'inégalité sociale. Dans le cadre de cette problématique, nous situons successivement cinq thèmes à approfondir durant le débat. Le choix des sujets trouve son origine dans le RGP lui-même, ainsi que dans les rapports, les initiatives et les évolutions qui sont intervenus après le RGP.

* * *

¹ *Rapport Général sur la Pauvreté*, ATD Quart Monde et l'Union des villes et des communes belges – Section CPAS, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1994, p.325

² Vranken, J., De Boyser K., Dierckx D. (eds.), *Jaarboek Armoede en Sociale Uitsluiting*, Leuven: Acco, 2004, p.71 e.v.

³ *Learning for Tomorrow's World – First Results from PISA 2003*, OECD 2004

⁴ Par manque de temps, la Communauté germanophone n'est pas encore abordée séparément dans la présente note. Il s'agit d'une carence que nous comblerons dans les prochaines semaines.

⁵ Le classement de l'enseignement francophone est toutefois plus mauvais que celui de l'enseignement néerlandophone, voy.: Vincent Dupriez et Vincent Vandenberghe, *L'école en Communauté française de Belgique: de quelle inégalité parlons-nous?*, GIRSEF (UCL), 2003, 22p.

1. LA COMMUNICATION ENTRE LES PARENTS ET LES ÉCOLES

1.1 Une relation de confiance

CONTEXTE

Une bonne relation entre l'école et les parents est cruciale pour le développement de l'enfant⁶. Le RGP pose comme constat central la difficulté de communication entre les écoles, les enseignants, les enfants et familles pauvres. Généralement, le système scolaire prescrit ses propres valeurs et normes. La distance entre le bagage familial et ce qui est appris à l'école, pose des problèmes aux enfants des classes sociales défavorisées.

Dix ans après le RGP, une réflexion approfondie sur la position dominante du système scolaire reste nécessaire. Les associations parlent d'un malentendu, parce que le système scolaire est enclin à lancer la balle dans le camp des parents. A l'inverse, les parents ne savent pas ce qui se passe à l'école et ce que l'on peut en attendre. On notera toutefois que plusieurs organisations de personnes pauvres ont beaucoup travaillé ces dernières années pour instaurer une dynamique dans les écoles. On y a pris le temps de surmonter, en toute franchise, les reproches et les préjugés mutuels⁷.

DÉBAT

Les parents, les professionnels de terrain et les chercheurs des deux communautés plaident pour l'ouverture d'un espace de négociation plus large de façon à instaurer une confiance et à chercher une base commune entre enseignants et parents⁸. Le rôle des parents ne consiste pas tant à travailler de manière scolaire avec leurs enfants, mais plutôt à soutenir l'enfant dans ses efforts scolaires. Les cadres d'interprétation des parents étant estimés à leur juste valeur, ils sont reconnus comme partenaire dans la scolarité de leurs enfants. Ne négliger personne et adopter une attitude positive sont cités comme des facteurs de succès⁹.

Un bon accueil de l'enfant et des parents est nécessaire. L'entretien d'inscription, en particulier, est jugé important. L'école doit – au propre comme au figuré – prévoir un espace suffisant pour permettre un contact avec les parents. De plus, les parents ont besoin d'une personne de référence unique pour pouvoir ainsi entrer plus facilement en contact avec d'autres personnes de l'école par la suite. La base d'une relation de confiance avec les parents est posée dès l'école maternelle.

Les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS) et les Centra voor Leerlingenbegeleiding (CLB - Centres d'encadrement des élèves) ont un rôle primordial à jouer en introduisant une perspective psychosociale au sein de l'école¹⁰. Ils doivent davantage tenir compte de la personnalité et de la situation familiale de l'élève. Nous disposons aujourd'hui de trop peu de

⁶ Voir <http://ecole-parents-admis.be>

⁷ o.a. Beweging van Mensen met een Laag Inkomen en Kinderen vzw, *Het onderwijs. Een bondgenoot in de bestrijding van armoede en uitsluiting*, Document 15, 2004, 44p.

⁸ Eric Mangez, Magali Joseph & Bernard Delvaux, *Les familles défavorisées à l'épreuve de l'école maternelle*, CERISIS, UCL, Octobre 2002, 135.

⁹ ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles. *Communiquer avec l'école, c'est important, parce que c'est l'avenir des enfants qui est en jeu !*, Rapport Final du Groupe enseignement, 2003, 46p

¹⁰ Visietekst. Werking kansbevordering VCLB: krachtlijnen, VCLB-koepel, 2000, 21p

connaissances sur la face cachée de la pauvreté¹¹. De plus, les experts soulignent le rôle des directions d'école, qui est resté trop longtemps dans la pénombre.

1.2 La formation des enseignants

CONTEXTE

Les bonnes pratiques dépendent des compétences du corps enseignant. Le RGP aborde donc en détail l'importance de la formation des enseignants. Dix ans plus tard, la sensibilité à la problématique s'est accentuée chez un certain nombre d'enseignants et dans les lieux de formation, même si peu de recommandations ont été concrétisées.

DÉBAT

Des initiatives isolées¹² nous montrent que la sensibilisation à la pauvreté dans la formation des enseignants (et/ou dans la formation continuée) peut être introduite de deux façons : (1) en formant les futurs enseignants de façon à leur donner la connaissance¹³ et l'expérience pour aborder les situations de pauvreté, et (2) en visant la diversité dans la formation des enseignants elle-même. Les centres de formation devraient (pouvoir) consentir davantage d'efforts pour former les étudiants des classes sociales défavorisées. Dans l'enseignement néerlandophone, le temps est propice à la formulation de propositions concrètes. Avec la publication du projet de note sur la formation des enseignants ('conceptnota lerarenopleiding'), la discussion sur la formation des enseignants a été, en effet, bien lancée.¹⁴

2. UN SOUTIEN LA OU C'EST NÉCESSAIRE

2.1 La discrimination positive

CONTEXTE

Avec les recommandations du RGP visant à davantage de discrimination positive dans l'enseignement, on a cherché à donner une priorité accrue et davantage de moyens aux enseignants, aux équipes et aux écoles qui luttent contre l'échec à l'école en collaboration avec les parents les plus pauvres. L'idée d'une politique orientée vers un groupe cible a donné davantage de possibilités aux écoles de rencontrer la problématique des jeunes issus de familles pauvres.

Le thème a pris une place plus importante au cours des dix dernières années dans la politique de l'enseignement. Le plaidoyer pour la 'discrimination positive' a été suivi d'effets dans les deux communautés. En Belgique francophone, la politique en matière de 'Discriminations Positives' (D+) a succédé aux 'Zones d'Éducation Prioritaires' (ZEP).

En Communauté flamande, la politique d'éducation prioritaire ('onderwijsvoorrangsbeleid' - OVB) pour les allochtones a été suivie de la "politique élargie de soutien"

¹¹ Zie o.a. Project 3-klap, School van de hoop in Leuven. Infofiche via kennisvoormiddag Onderwijs ADT Vierde Wereld.

¹² voy. notamment 'Leren thuis leren' in: Nicole Vettenburg en Claire Gavray, *School van de Hoop. Integratie van maatschappelijk kwetsbare jongeren*, Cera Foundation et Fondation Reine Paola, 2004

¹³ voir la formation des enseignants en Belgique francophone qui comprend un cours de sociologie permettant une meilleure compréhension de l'origine sociale des élèves.

¹⁴ Le ministre a l'intention, durant cette année politique, de déposer un projet de décret devant le parlement flamand.

('zorgverbredingsbeleid' - ZVB) pour les enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage dans l'enseignement fondamental. Malgré l'évolution de l'expertise pédagogique et l'augmentation du bénéfice de l'apprentissage, le nombre de réorientations vers l'enseignement spécial et le retard scolaire augmentent (voy. aussi 5). La ZVB, tout comme l'OVB, a été jugée positive dans les grandes lignes, mais trop légère. En 2002, a été lancée la politique d'égalité des chances dans l'enseignement ('gelijke onderwijskansenbeleid' - GOK).

DÉBAT

L'enseignement francophone dispose de données insuffisantes sur le plan quantitatif ou qualitatif pour établir un bilan des Zones d'Education Prioritaire ou, plus tard, du décret "Discriminations positives" (D+). Il semble que le savoir-faire acquis et les réseaux constitués dans les ZEP ont été trop peu valorisés lors de l'établissement du cadre décretaal 'D+'. Sur la base des témoignages recueillis par le Service, il apparaît que les principes ambitieux du décret D+ contrastent avec les moyens et le soutien que la Communauté française a prévus à cet égard. Celle-ci a préféré investir dans les écoles présentant un taux élevé d'élèves défavorisés. Au contraire, la clé de répartition des moyens octroyés dans le cadre du "GOK" ('gelijke onderwijskansenbeleid') dans l'enseignement néerlandophone est moins sélective : les crédits sont dispersés dans un grand nombre d'écoles.

Il est encore trop tôt pour mesurer les effets du décret GOK en Communauté flamande. Cependant, la question est de savoir si les lignes directrices pour l'affectation des moyens de la GOK ne sont pas trop restées limitées dans une approche pédagogique d'un problème multidimensionnel¹⁵. Autrement dit : les efforts déployés pour les enfants pauvres et allochtones ne touchent toutefois pas aux fondements du système d'enseignement. Pour un certain nombre de témoins privilégiés, il semble indiqué d'inclure dans le débat davantage d'explications structurelles à l'inégalité sociale dans l'enseignement (voy. 4 et 5).

D'un côté, les observateurs considèrent les initiatives décretales prises comme un progrès dans l'accès au droit fondamental à l'éducation. Il s'agit en effet de formes d'action positive qui peuvent apporter une contribution précieuse à l'émancipation des enfants issus de familles pauvres. D'un autre côté, ils regrettent la lenteur de l'évolution et se rendent compte qu'un ou deux pour cent du budget de l'enseignement n'élimineront pas les problèmes identifiés.

2.2 La participation

CONTEXTE

Au cours des dix dernières années, on a accordé plus d'attention à la participation des parents et des enfants dans l'enseignement. Il s'agit d'un terrain d'action, exploré tant dans la politique de 'Discrimination Positive' que dans la "GOK". En Communauté française, il existe un règlement formel pour les conseils de participation depuis 1997. Plus récemment, le Gouvernement flamand a approuvé un décret de participation, bien qu'il n'apporte que peu de soutien, voire aucun, à sa mise en pratique.

DÉBAT

¹⁵ Ides Nicaise, *Ongelijkheid en gelijkheidskansenbeleid in Vlaanderen* in: Vernieuwing, Tijdschrift voor onderwijs en opvoeding, jg 63, nummer 4/5, april/mei 2004, p 11-14.
TRADUCTION DU NÉERLANDAIS

Il faut dire que la différence entre les intentions politiques et la pratique dans les écoles reste encore importante. La collaboration entre les personnes pauvres, l'école et d'autres partenaires extrascolaires nécessite une approche bien réfléchie, et finement définie. Les professionnels de terrain travaillent parfois longtemps à construire une relation de façon à ce que les mandats des différents partenaires soient respectés. La question est aussi de savoir quels sont les parents représentés dans les Conseils de participation.

Le soutien est une condition nécessaire à la mise en place d'un partenariat entre écoles et parents en situation de pauvreté. La négligence vis-à-vis de la médiation scolaire ("onderwijsopbouwwerk") dans l'enseignement néerlandophone – qui bénéficie d'une expérience avec le groupe de parents le plus faible – a suscité l'incompréhension sur le terrain¹⁶. En Flandre, on renvoie à plusieurs reprises vers les Plates-formes de concertation locales ("lokale overleg platforms" – LOP's), où les organisations de lutte contre la pauvreté éprouvent des difficultés à se faire entendre dans une réunion avec des acteurs de poids du secteur de l'enseignement.

Le territoire de la participation constitue un autre point de discussion. A quoi les parents peuvent-ils participer ? Pourquoi les conseils de parents abordent-ils surtout les aspects de 'gestion de l'école'? Pourquoi la direction est-elle réticente à laisser les parents réfléchir sur le modèle éducatif de l'école ?

La participation s'attache également à l'implication des partenaires extrascolaires. Il existe beaucoup d'opportunités permettant de développer une approche au niveau des quartiers. L'école devient une 'école ouverte', associée aux nombreux partenaires présents dans le quartier. L'institution scolaire, des organisations du secteur du bien-être ou de la culture, prennent l'initiative de proposer, à partir de l'école, une éducation complète à leurs élèves.

Ce thème est d'actualité dans la politique d'enseignement des grandes villes. Les responsables des écoles ont besoin d'un forum pour développer une politique intégrée avec les responsables d'autres secteurs. Cela favorise l'aide sociale au service de la population scolaire et d'initiatives de médiation avec le monde extrascolaire, ainsi que de développer l'offre de soins de santé à l'école, le traitement approfondi des frais scolaires, la mise en place de 'dispositifs d'école ouverte' en collaboration avec le secteur de la culture et du bien-être, les animateurs de groupes de jeunes et les entreprises¹⁷.

3. LES FRAIS SCOLAIRES

3.1 Les frais pour les parents

CONTEXTE

L'enseignement n'est pas gratuit. Entre 1989 et 1999, les frais répercutés sur les parents dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire ont augmenté respectivement de 93 et 82 pour cent. Ces augmentations sont bien plus importantes que celle du coût moyen de la vie. On relèvera que les frais scolaires dans les écoles fondamentales qui disent compter

¹⁶ Gerard Hautekeur, *Onderwijsopbouwwerk slaat brug tussen ouders en school*, TerZake 2003/9, p.100-105

¹⁷ Paul Mahieu, *Waterval en achterstelling: wat is oorzaak of gevolg?* in: Tijdschrift voor onderwijsrecht &

beaucoup d'enfants de familles pauvres, d'immigrés ou d'autres enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage, ne sont pas significativement inférieurs à ceux des autres écoles. Dans l'enseignement secondaire, les orientations professionnelle et technique - qui comptent la plus forte population d'élèves issus de familles pauvres - sont plus coûteuses que l'enseignement général.

La Ligue des familles a étudié les frais scolaires dévolus aux écoles et aux parents¹⁸. Outre les moyens de fonctionnement de la Communauté française, certains coûts sont répercutés sur les écoles et les parents pour financer l'enseignement. L'effet de cette situation est que l'inégalité s'accroît aussi bien entre les enfants qu'entre les parents. La division entre les écoles riches et les écoles pauvres se creuse également, car pour les personnes à faibles revenus, la facture scolaire compte parmi les critères qui déterminent le choix de l'école.

DÉBAT

L'accessibilité financière de l'enseignement a été abordée en détail au cours des dix dernières années dans des organisations de personnes pauvres et dans certaines écoles. Diverses actions montrent des concrétisations des propositions du RGP au niveau de l'école ou sur le plan communal. La question est de savoir comment des initiatives comme la facture maximum, le paiement étalé ou un fonds d'aide inter-écoles peuvent faire leur chemin dans l'ensemble du secteur de l'enseignement. Le Vlaams Netwerk (réseau flamand) plaide pour des systèmes de paiement non stigmatisants.

La principale responsabilité repose toutefois sur les Communautés. En dépit d'un certain nombre d'initiatives décrétales limitées, les chiffres indiquent que les plus pauvres éprouvent de plus en plus de difficultés. Une plus grande clarté est nécessaire sur la question de savoir ce qui doit être gratuit pour atteindre les socles de compétence requis. C'est une première étape pour obtenir des garanties pour les écoles de pouvoir couvrir les frais avec leurs subsides de fonctionnement.

3.2 Les allocations d'études

CONTEXTE

Les allocations d'études sont discutées depuis longtemps. Le fait qu'elles parviennent aux personnes auxquelles elles sont destinées et que le système des allocations d'études dans l'enseignement supérieur a été assoupli figurent parmi les points positifs. Mais, comme le RGP l'a déjà indiqué, le montant des bourses n'a pas été adapté au coût réel des études. La réalité n'est pas différente aujourd'hui. Dans l'enseignement secondaire, le montant maximum de la bourse d'étude s'élève qu'au tiers du coût réel des études. De plus, les plus de 18 ans qui redoublent une deuxième fois perdent leur allocation. Des calculs effectués au sein de l'enseignement néerlandophone montrent que la contribution des familles qui doivent subsister avec un revenu minimum, s'élève encore de 20 à 26 pour cent des frais scolaires estimés¹⁹. En effet, l'obtention d'une allocation d'études complète n'est possible que si le revenu imposable

¹⁸ Danielle Moureaux, *Le coût scolaire privé. Comment les écoles le gèrent. Comment les familles le vivent*, Ligue des familles, département Recherche Etude Formation, 2001, 64p.

¹⁹ Bea Cantillon, Gerlinde Vebist, Stijn Baert en Rudi Van Dam, *Studietoelagen: te selectief?* in: De gids op maatschappelijk gebied, 95:1(2004), pp 18-26.
TRADUCTION DU NÉERLANDAIS

ne dépasse pas le seuil minimal très bas. Le système des bourses d'études est vidé de son sens et peu de familles entrent ainsi en considération pour une allocation complète.

DÉBAT

La question des allocations d'études ouvre de multiples débats. En premier lieu, les organisations de personnes pauvres demandent moins de charge administrative, plus d'information et une allocation automatique de la bourse au début de l'année scolaire. Un autre souhait non exaucé du RGP sont des allocations d'études dans l'enseignement fondamental.

Deuxièmement, des questions se posent quant à la sélectivité des bourses. D'aucuns demandent un élargissement des seuils de revenus (un abaissement des seuils minimaux et un relèvement des seuils maximaux), combiné à une sérieuse augmentation des montants alloués. D'autres estiment que le système doit surtout bénéficier aux revenus les plus faibles. C'est ce qui explique l'opposition par rapport au relèvement des seuils de revenus maximaux.

Troisièmement, et plus fondamentalement, il y a des organisations – comme 'Schulden Op School' (SOS) – qui ne croient pas aux allocations d'études. SOS part d'un modèle de société sans distinction entre les pauvres et les non-pauvres et prend comme principe le droit constitutionnel à l'enseignement gratuit. Les opposants à cette approche trouvent que l'enseignement gratuit coûte beaucoup (trop) d'argent et considèrent les allocations d'études comme l'instrument le plus adéquat pour couvrir les frais supplémentaires des groupes aux revenus les plus faibles.

4. LE DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ SCOLAIRE

CONTEXTE

La Belgique offre aux parents une grande liberté de choix de l'école. Bien que les écoles soient tenues par une obligation d'inscription, elles se positionnent sur le marché scolaire et s'orientent consciemment ou non vers un groupe cible déterminé. *"Une concentration d'enfants de familles aisées et privilégiées crée spontanément une école privilégiée, parce que les parents peuvent soutenir l'école financièrement... De la même manière, une concentration d'enfants de familles défavorisées crée une école défavorisée."*²⁰ Les mécanismes du marché qui sont produits par la liberté de choix des parents et la concurrence entre les écoles entraînent des phénomènes de ségrégation sociale.

Les études réalisées après le RGP, confirment que la composition des écoles en Belgique est homogène sur le plan socio-économique²¹. Etant donné que l'origine sociale des élèves est en rapport avec les résultats scolaires, la différence entre les écoles à 'bonnes performances' et à 'mauvaises performances' en Belgique est très grande.

DÉBAT

La stratification sociale du tissu scolaire est considérée, par les auteurs de l'étude PISA, comme l'une des principales causes des inégalités des résultats scolaires. C'est l'APED (Appel pour une

²⁰ RGP, p 337

²¹ Learning for Tomorrow's World – First Results from PISA 2003, OECD 2004
TRADUCTION DU NÉERLANDAIS

école démocratique) qui souligne les corrélations entre l'inégalité dans les performances de l'enseignement, d'une part, et le degré de ségrégation et la marchandisation de l'enseignement, d'autre part²².

Faut-il brider (partiellement) la liberté de choix des parents ? Le droit à l'inscription – un des trois piliers du décret flamand "GOK" – a été, et est encore aujourd'hui, discuté dans l'enseignement néerlandophone. Cette mesure constitue certainement une avancée dans la réalisation du droit à l'éducation, pourtant il existe encore des échappatoires possibles à cette règle, qui entraîne par ailleurs des effets pervers. Les Communautés doivent-elles intervenir par décret sur la composition des écoles ? Les pouvoirs publics doivent-ils prévoir des mécanismes de financement alternatifs pour que les écoles comptant des élèves plus faibles obtiennent plus de moyens²³?

La question est de savoir si la mixité sociale résoudrait le problème des 'écoles ghettos' et de déterminer quelle est la responsabilité des pouvoirs organisateurs ? De quelle autonomie disposent les écoles (ou les groupes d'écoles dans l'enseignement néerlandophone) pour promouvoir une culture scolaire en fonction d'un groupe cible spécifique ? Plusieurs observateurs plaident pour davantage de solidarité entre les écoles. Certaines écoles ne devraient-elles pas apprendre à gérer la diversité des élèves à laquelle elles sont confrontées.

Le débat sur la composition des écoles reste d'actualité. L'urbanisation et l'immigration confrontent continuellement l'enseignement à une diversité croissante. La question est de savoir si la dynamique suffit au niveau local pour résoudre les difficultés qui se posent dans les écoles. Avec le lancement d'un nouveau Contrat Stratégique, il y a actuellement, en Belgique francophone, une ouverture permettant de repenser les balises à poser pour l'avenir au niveau "macro" de l'ensemble du secteur de l'enseignement.

5. PARTIR AVEC UNE LONGUEUR DE RETARD

5.1. La relégation vers l'enseignement spécial

CONTEXTE

Lors du dernier Congrès sur l'évolution et l'avenir de la pauvreté en Flandre (Vooruitgangs- en toekomstcongres Armoede), l'orientation a été mise en évidence comme le principal problème dans l'enseignement. La problématique de l'orientation vers l'enseignement spécial (ES) est très vivace dans les associations des deux Communautés²⁴.

Au cours des dix dernières années, l'on constate une augmentation progressive du nombre d'élèves dans l'enseignement spécial. En chiffres absolus, cela concerne, en Communauté

²² Nico Hirtt, *De Belgische Onderwijsmislukking* in : Oproep voor een Democratische School, juni 2003, 20 p

²³ C'est ainsi que la Communauté française a décidé l'année dernière de lier les moyens de fonctionnement des écoles à l'origine socio-économique des élèves. L'enseignement néerlandophone n'en est pas encore là, mais il existe des projets en ce sens.

²⁴ Voir: Dominique Visée, *Les échecs et des orientations parfois précoces touchent surtout les enfants défavorisés*, ATD Quart Monde Belgique, 2000, 2 p. en het *Eindverslag Vooruitgangs- en toekomstcongres Armoede*, 6 mei 2004

française, 26.961 élèves en 1998 et 29.625 en 2003²⁵. En Communauté flamande, l'on a noté, en dix ans, une augmentation de 26 pour cent (près de 38.000 élèves en 1993 à plus de 45.000 en 2003²⁶). La coloration sociale de ces chiffres est explicite. En Communauté flamande, les enfants de mères peu qualifiées courent dix fois plus le risque de se retrouver dans l'enseignement spécial que les enfants de mères diplômées du supérieur ; les enfants d'immigrés éprouvent ce risque plus de deux fois plus que les enfants d'autochtones ; et les enfants de familles monoparentales trois fois plus que ceux des familles biparentales.

DÉBAT

La question est de savoir si le passage de l'enseignement général vers l'enseignement spécial est toujours justifié ? Les associations ont livré différentes critiques relatives à la pratique de l'orientation des Centra voor Leerlingenbegeleiding (CLB) et des Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS). Les orientations se font à tort, les solutions proposées aux difficultés véhiculent des préjugés et les parents reçoivent trop peu d'explications sur les orientations proposées. Ils ont le sentiment d'avoir trop peu à dire par rapport à l'orientation.

Les chercheurs de l'HIVA ont aussi analysé la pratique de l'orientation dans les Centra voor Leerlingenbegeleiding. Le CLB doit chercher des solutions, avec l'école et les parents, et les aider à les appliquer, sans tomber dans l'échappatoire facile de l'enseignement spécial. Les chercheurs demandent plus d'attention pour la prévention et la remédiation dans l'enseignement fondamental, mais aussi surtout dans le premier degré de l'enseignement secondaire.

Les CPMS et CLB reconnaissent que les orientations se font parfois à tort. Il est nécessaire de prévoir davantage de formation en matière d'orientation, ainsi qu'une réglementation plus stricte. Dans le même temps, le parcours scolaire problématique – et plus particulièrement l'orientation vers l'enseignement spécial – ne peut être seulement inscrit sur le compte des CPMS et CLB, mais est la conséquence de l'échec du système scolaire dans son ensemble (voy aussi 4.2 et 4.3).

L'enseignement inclusif aurait pu offrir une réponse à la problématique de l'orientation si le projet de décret n'avait été rejeté par les parents, les enseignants et les écoles d'enseignement spécial. Selon les opposants à l'enseignement inclusif, les enfants issus de familles pauvres sont mieux pris en charge par l'enseignement spécial. Actuellement c'est exact, répondent les défenseurs de l'enseignement inclusif, mais c'est intenable à long terme. Quels sont les changements souhaitables à apporter à l'enseignement spécial ?

5.2. Le décrochage scolaire

CONTEXTE

²⁵ L'enseignement en chiffre, Ministère de la Communauté française de Belgique & ETNIC, 1998 – 2003 (<http://www.statistiques.cfwb.be/>)

²⁶ Vranken J., De Boyser K., Dierckx D. (eds.), Idem p.72.
TRADUCTION DU NÉERLANDAIS

Un système d'enseignement méritocratique implique, jusqu'à un certain degré, des chances égales, mais accepte aussi de facto un traitement inégal et des résultats inégaux²⁷. On en trouve une preuve dans le nombre de jeunes qui ne décrochent aucun diplôme.

Tableau : Evolution des sorties sans qualifications (1999-2003)

(%)	1999	2000	2001	2002	2003
Belgique	15,7	13,8	13,8	14,1	14,3
Région flamande	13,6	11,6	11,5	11,7	12,5
Région wallonne	17,7	15,5	15,8	16,1	16,1
Région de Bruxelles-Capitale	21,9	20,7	21,0	22,4	18,8

Les jeunes (18-24 ans) qui ont obtenu, au plus, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et qui n'ont pas participé à une formation durant la période de référence de quatre semaines (1999-2003). Source: INS EAK, Eurostat LFS (\$Bewerking Steunpunt WAV)

Les enfants de mères peu qualifiées ont 5,5 fois plus de chance de sortir sans certificat de l'enseignement secondaire supérieur que les enfants de mères diplômées du supérieur

« C'est peut-être brutal, mais tous ceux qui sont actuellement dans l'enseignement spécial ou dans l'enseignement professionnel, font partie à terme d'une génération perdue. Il n'y pas de travail pour le niveau de leurs diplômes. »²⁸ Les peu qualifiés risquent plus encore qu'avant d'être mis sur la touche et ils se détournent d'une société de la connaissance qui n'a plus grand-chose à leur proposer²⁹. En comparaison avec d'autres groupes, les peu qualifiés courent plus vite le risque, sans diplôme d'enseignement secondaire, d'être confrontés à des problèmes d'illettrisme.

Il existe un consensus sur un niveau déterminé d'aptitudes de base que l'on doit posséder pour entrer dans l'économie de la connaissance avec un certain succès. Les chiffres relatifs à la Belgique néerlandophone sont surprenants. L'International Adult Literacy Survey' a montré que 35,9 pour cent des enfants âgés de 17 ans, possèdent des aptitudes insuffisantes à la lecture (8,1 pour cent très insuffisantes), 30,3 pour cent disposent d'aptitudes insuffisantes pour assimiler des documents (5,4 pour cent très insuffisantes) et 35,5 pour cent ont des aptitudes insuffisantes au calcul (7,6 pour cent très insuffisantes). Nous ne disposons pas de chiffres pour la Communauté française, car elle n'était pas reprise dans l'étude de l'IALS.

De plus, il s'avère qu'une partie considérable de la population dispose d'aptitudes insuffisantes pour utiliser les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC). La société de l'information apporte de nouvelles opportunités, mais une nouvelle dualisation menace de se développer entre ceux qui peuvent emprunter l'autoroute électronique et ceux qui doivent se limiter aux routes secondaires. De nombreuses applications TIC exigent une connexion à l'Internet et de disposer de certaines aptitudes pour utiliser les services électroniques.

²⁷ Ides Nicaise, Onderwijs en armoedebestrijding: op zoek naar een nieuwe adem, in: *Armoede en sociale uitsluiting - Jaarboek 2001*, Leuven: Acco, 2001, p.223-242

²⁸ Propos tenus par un collaborateur du CPAS d'Anvers dans De Standaard le 23 janvier 2005.

²⁹ Référence à la *Déclaration de Lisbonne* des chefs d'Etat et de gouvernement européens (2000), qui veut faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde d'ici 2010.
TRADUCTION DU NÉERLANDAIS

DÉBAT

Un système d'enseignement qui veut être extrêmement bon et qui pense que, pour être bon, il doit être sélectif, doit sélectionner et exclure³⁰. La scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans peut-elle être remplacée par l'obligation de principe d'obtenir une qualification ?³¹ Une telle mesure n'est possible que si elle est liée à des droits d'apprentissage supplémentaires pour les élèves et à des innovations qualitatives du système scolaire, en particulier pour les élèves en difficulté.

Certains élèves éprouvent des difficultés à adopter l'approche valorisée par le système scolaire. L'école devrait aussi trouver, évaluer et développer leurs talents. Les recommandations de la commission 'Accent op talent' (l'accent sur le talent) sont importantes³². Une priorité concrète concerne le manque de places de stage pour les jeunes qui veulent combiner le travail à temps partiel avec des études à temps partiel.

Les personnes peu qualifiées peuvent alors trouver une suite dans l'apprentissage tout au long de la vie. Des chercheurs et des associations montrent que cet apprentissage n'est pas encore parfait. En premier lieu, l'offre est trop limitée et les personnes peu qualifiées et les non-diplômées sont peu prises en compte. Une autre critique a trait au caractère pédagogique. Le contenu de l'apprentissage est toujours plus réduit à sa valeur économique/professionnelle, tandis que le développement personnel, individuel est relégué à l'arrière-plan. Le concept 'd'apprentissage dans tous les domaines de l'existence' (levensbreed leren) remet cette approche à l'avant-scène.

Le débat autour de la société de l'information et du 'fossé numérique' s'est naturellement intensifié depuis la publication du RGP. Les TIC jouent un rôle de plus en plus important et ont des conséquences directes sur la vie quotidienne. Jusqu'à maintenant, nous ne savons pas avec certitude quelle stratégie a été développée pour lutter contre la dualisation numérique.

5.3. L'orientation

CONTEXTE

L'orientation problématique vers l'enseignement spécial (4.1) et les sorties de l'enseignement sans qualifications de jeunes en décrochage (4.2) s'inscrivent dans une problématique plus large. Dès le début du parcours scolaire, l'institution scolaire filtre et opère une ségrégation sociale. Le RGP esquisse les problèmes depuis l'enfance jusqu'au passage difficile à l'enseignement supérieur.

Dix ans plus tard, les données les plus récentes montrent qu'un processus de sélection intervient encore tout le long du parcours scolaire. Les enfants des classes sociales défavorisées et de mères isolées entrent plus tardivement à l'école et accusent plus souvent un retard.³³ La

³⁰ Guy Tegenbos, *Van waternaal naar waterkracht* in: Tijdschrift voor onderwijsrecht & onderwijsbeleid, 2001-2002, nr.2

³¹ Katleen De Rick & Ides Nicaise, *De leerplicht tot 18 als armoedepreventie: een balans na 20 jaar*, in: Vranken J., De Boyser K., Dierckx D. (eds.), *Jaarboek Armoede en Sociale Uitsluiting*, Leuven: Acco, 2004, p.107-121

³² Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, des personnes du monde de l'entreprise, du terrain, de l'école et des pouvoirs publics flamands ont rédigé 'Accent op talent', un manifeste pour 'plus de chances pour tous'. *Accent op talent. Een agenda voor vernieuwing*. Fondation Roi Baudouin, Garant, 2004, 190 p.

³³ Groenez, Van Den Brande & Nicaise (2003)

probabilité d'un retard dès la première année d'étude est dix fois plus grande chez les enfants de mères peu qualifiées que chez les enfants de mères diplômées du supérieur.

Dans l'enseignement secondaire, le retard scolaire se perpétue et les jeunes de classes socio-économiques inférieures se retrouvent davantage dans l'enseignement professionnel ou technique, mais aussi dans l'enseignement professionnel à temps partiel, le contrat d'apprentissage ou l'enseignement secondaire spécial. Une étude réalisée dans le Hainaut montre que les enfants de milieux socio-économiques inférieurs sont fortement surreprésentés dans l'enseignement professionnel et – dans une moindre mesure – dans l'enseignement technique. Etant donné que la probabilité est plus importante de quitter ces formes d'enseignement sans qualification, l'accès à l'enseignement supérieur reste limité.

DÉBAT

L'inégalité persistante telle qu'esquissée ci-dessus remet en question les fondements du système scolaire. Il se caractérise par une hiérarchie entre les orientations 'fortes' et 'faibles', qui ont actuellement pour objectif (implicitement, du moins) de reproduire fidèlement la différenciation en aptitudes et mérites. Il manque peut-être la conviction que les enfants de milieux sociaux défavorisés, moyennant les investissements humains et financiers nécessaires, possèdent les mêmes possibilités que les autres enfants.

La question est donc de savoir jusqu'où l'on veut aller dans la conception du principe d'égalité ? Déjà maintenant, des 'écoles pionnières' de la Communauté flamande expérimentent un système d'apprentissage modulaire qui supprime progressivement les cloisons entre enseignement secondaire général, technique, professionnel et spécial. Les systèmes d'enseignement scandinaves se situent dans la même ligne. L'enseignement compréhensif est considéré comme moyen de supprimer l'orientation. Il n'y a alors qu'un seul programme d'études, sans prédestination apparente ou cachée pour l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel, avec des programmes plus larges et un report du choix d'étude jusqu'aux alentours de l'âge de 16 ans.

Un système scolaire avec un tronc commun a toutefois d'importantes implications financières. Sans de solides investissements dans l'enseignement fondamental et un bon encadrement pour les élèves en difficulté, une telle approche – tout comme l'enseignement secondaire rénové des années septante – ne peut réussir.

Outre les sources mentionnées, la note préparatoire a été élaborée grâce à la contribution de plusieurs témoins privilégiés